

3^E RALLYE RÉGIONAL

4/5
FÉVRIER
2017

PORTIVECHJU SUD CORSE

PORRA - TARABUCETTA - CARDETTU - CHERA

REGLEMENT PARTICULIER

RENAULT SPORT



Cità di
PORTIVECHJU



Ville de
PORTO-VECCHIO



E.Leclerc 
PORTO-VECCHIO



MAIRIE DE BONIFACIO
'PASSAGE PUBLIC'
Bonifacio, Corse



SOMMAIRE

PROGRAMME - HORAIRES	1
REGLEMENT PARTICULIER	
Article 1 : Organisation	2
Article 2 : Assurances	3
Article 3 : Concurrents et pilotes	4
Article 4 : Voitures et équipements	4
Article 5 : Publicité	4
Article 6 : Sites et infrastructures	5
Article 7 : Déroulement du rallye	5
Article 8 : Pénalités	6
Article 9 : Classements	6
Article 10 : Prix - Coupes	6
REGLEMENT PARTICULIER V.H.C.	7
ITINERAIRE	9

Adresses Utiles

ORGANISATION ET SECRETARIAT DU RALLYE

Route de Murattondu, Porto Vecchio

Tel : 00 33 (0) 4 95 70 67 33 - Fax: 00 33 (0) 4 95 72 10 80

ACCUEIL GENERAL

Cinémathèque - Porto Vecchio

PERMANENCE DU RALLYE / DIRECTION DE COURSE

Cinémathèque - Porto Vecchio

SALLE DE PRESSE

Cinémathèque - Porto Vecchio

TABLEAU OFFICIEL D’AFFICHAGE

Cinémathèque - Porto Vecchio

TABLEAUX D’INFORMATIONS

Parcs Fermés : Capitainerie - Porto Vecchio

Parcs Regroupements: Groupe Scolaire - Sotta le dimanche

CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

administratifs : cinémathèque de Porto-Vecchio - techniques : devant la Mairie de Porto-Vecchio

REMISE DES PRIX

Cinémathèque - Porto Vecchio

PROGRAMME / HORAIRES

JEUDI 01 DECEMBRE			Parution du règlement
LUNDI 02 JANVIER			Ouverture des engagements
LUNDI 23 JANVIER		24h00	Clôture des engagements
28/29 JANVIER		09h00	Reconnaissances
JEUDI 26 JANVIER		17h00	Attribution des numéros de course Publication de la liste des engagés
SAMEDI 04 FEVRIER	De A	07h30	Vérifications administratives et techniques Cinémathèque et devant Mairie Porto Vecchio
		11h30	
		10h30	1ère réunion du collège des Commissaires Sportifs Cinémathèque - Porto Vecchio
		12h00	Publication de la liste des autorisés à prendre le départ
		14h00	Départ du rallye - 1ère étape Capitainerie - Porto Vecchio
		17h00	Arrivée du Rallye - 1ère étape Capitainerie - Porto Vecchio
DIMANCHE 05 FEVRIER		09h30	Départ du rallye - 2ème étape Capitainerie - Porto Vecchio
		13h15	Arrivée du Rallye - 2ème étape Capitainerie - Porto Vecchio
		14h15	Vérifications finales Station Total Cucchi Porto Vecchio
			Publication des résultats 30' maximum après l'arrivée en parc du dernier concurrent. Capitainerie - Porto Vecchio
		15h30	Remise des Prix Cinémathèque - Porto Vecchio

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Définition

L'association Sportive Automobile "Terre de Corse" organisateur administratif et la Squatra di e Pieve organisateur technique avec le concours de l'A.S.A de la corse et du Tour de Corse, l'A.S.A Restonica, l'A.S.A Corsica, l'A.S.A Bastiaise, Sous le patronage de la Collectivité Territoriale de Corse et du Conseil Général de Corse du Sud organisent le 3è Rallye Regional "PORTIVECHJU SUD CORSE".

Le présent règlement a été reçu par la Ligue Corse du Sport Automobile, enregistré le 5 janvier 2017, sous le visa N° 01R2017.

Comité d'organisation

Président :	Philippe GIOVANNI
Vice-Président :	José ANDREANI
Trésorier :	Pierre Antoine BONIFET
Adjoint :	Jean Pierre PIERI
Secrétaire Général :	Jean Georges GIOVANNI
Adjoint :	Catherine BELON
Membres :	Marie France AGOSTINETTI Georges BEYLAC Jacques BONAFEDI Michel BRANCA Jean François CHESSA Michel COSTA Jean François GIOVANNANGELI Serge GIOVANNI Franck LEMEUR Pierre PIERGIGLI Anthony QUEIROGA Olivier TRAVERSARI Frederic TRAVERSARI Serge ZELE

Secrétariat du Rallye :	Philippe GIOVANNI Mignataghja 20240 Ventiseri
	E Mail : squatradiepieve@gmail.com Tel : 00 33 (0)6 10 31 66 56 Fax: 00 33 (0)4 95 37 72 63

Permanence du rallye	Cinémathèque - Porto vecchio Samedi 04 février de 08h00 à 18h00 Dimanche 05 février de 08h00 à 16h00
----------------------	--

1.1 - Officiels de l'Epreuve :

COMMISSAIRES SPORTIFS

Président :	Fabien ZYCH	Lic.n°4626
Membres :	Daniel BALDASSARI	Lic.n°5820
	Marie France AGOSTINETTI	Lic.n°45898

DIRECTION DE COURSE

Directeur de Course :	Pierre BOI	Lic.n°12623
Directeur de Courses Adjoint :	Sylvie ZYCH	Lic.n°3416
	Laurent FABRE	Lic.n°49196
PC Temps :	Nicole BONNET	Lic.n°7422
Directeurs de Course délégués aux Epreuves Spéciales :	Noel BASTIANAGGI	Lic. n°2221
	Christian CANADA	Lic. n°7252
Commissaire Technique responsable :	Jean Gérard MUZI	Lic. n°38806
Commissaires Techniques :	Christophe OLIVIERI	Lic. n°169602
	Valérie ROUSTAND	Lic. n°122514
	Henri PINET	Lic. n°11855
Organisateur technique Délégué :	Catherine BELON	Lic.n°162324
	20114 FIGARI	
	Jacky BERTUCCI	Lic.n°13467
Chargé des Relations avec les concurrents :	Claude DELOUBES	Lic.n°16424
	Vincent FATTACCIO	Lic.n°8025

A l'exception du collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement, ainsi que dans les additifs éventuels, sont Juges de Fait.

1.2 - Eligibilité

Le Rallye regional PORTIVECHJU SUD CORSE compte pour :

- la Coupe de France des Rallyes coefficient 2
- Le Championnat Corse des Rallyes Pilotes et Copilotes 2017

1.3 - Verifications

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu le :

Samedi 04 février 2017 - de 7h30 à 11h30 - Cinémathèque et devant la Mairie de Porto Vecchio

Les vérifications finales seront effectuées : Station Total Cucchi
Taux horaire :
60 Euros TTC

ARTICLE 2 : ASSURANCES - Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3 : CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 - Demande d'engagement - Inscriptions

Toute personne désirant participer au Rallye regional Portivechju Sud Corse doit adresser la demande d'engagement (jointe au règlement) dûment complétée avant le lundi 21 janvier 2017 à minuit, au secrétariat du Rallye (Cachet de la poste faisant foi).

Le nombre des engagements est fixé à 120 voitures maximum.

3.1.1 - Concurrents Admis - Conforme au règlement stanard FFSA

3.1.1.2 - Les droits d'engagement sont fixés :

- a) Avec la publicité facultative des organisateurs : 360 Euros
- b) Sans la publicité facultative des organisateurs : 720 Euros

3.1.1.3 - La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Aucune demande incomplète ne sera traitée.

3.2 - Equipages - Conforme au règlement standard FFSA

3.3 - Ordre de départ - Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 4 : VOITURES ET EQUIPEMENTS

rajouter le format des numéros

4.1 - Voitures admises - conforme au règlement standard FFSA

4.2 - Pneumatiques : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard FFSA

4.3 - Assistance - Conforme au règlement standard FFSA

4.4 - Limitation de changement de pièces - Conforme au règlement standard FFSA

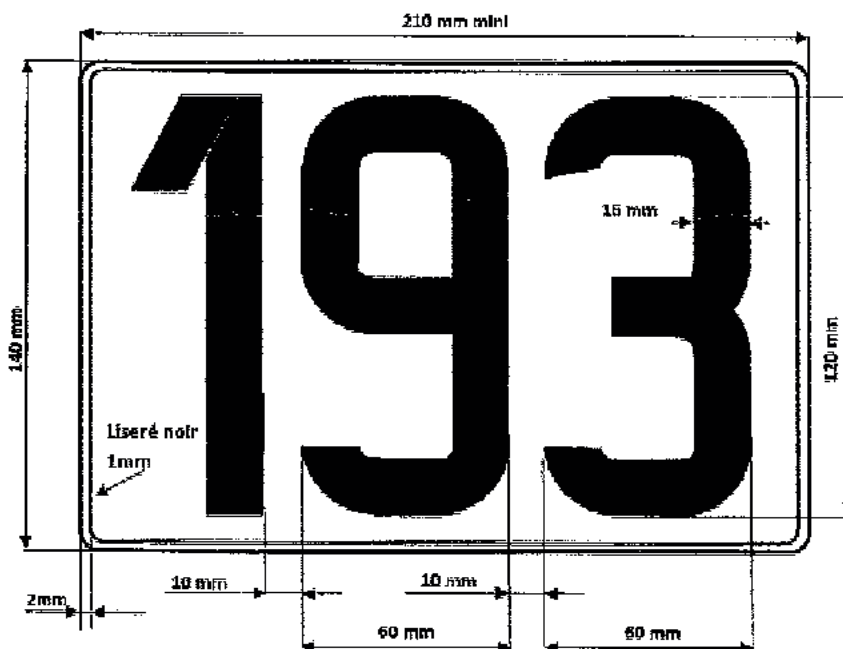
4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.

Le format de ces plaques et leurs caractéristiques techniques seront conformes au schéma ci-dessous :



Cette identification concerne également les voitures 0, 00 et 000 en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard des Rallyes FFSA.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

- Pour les rallyes des Championnat de France Rallyes, Championnat de France Rallyes Terre et la Finale de la Coupe de France, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée à la FFSA qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle.

- Pour tous les autres rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

ARTICLE 5 : PUBLICITE

Les publicités proposées par les organisateurs sont les suivantes :

Panneaux de compétition et Plaques de rallye : Sera précisé par Additif

Bandeaux de pare-brise (publicité facultative) : Sera précisé par Additif

ARTICLE 6 : SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 - Description

Le Rallye regional Portivechju Sud Corse représente un parcours de 136,90 km. Il comporte 2 étapes et 3 sections. Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 35,90 Km. L'itinéraire horaire figure dans l'annexe itinéraire.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 :	Palombaggia (04,10 km)
ES 2 :	Tarabucetta (7,60 km)
ES 3-5	Cardettu (05,40 Km)
ES 4-6	Chera (06,70 Km)

L'heure officielle est celle de l'horloge parlante française : tél. 36.99.

6.2 - Reconnaissances - Conforme au règlement standard FFSA.

Le nombre de passage en reconnaissance est limité à trois (3) maximum

Les jours de reconnaissances autorisés sont:

le samedi 28 et le dimanche 29 janvier 2017 de 09h00 à 19h00

"les concurrents résidents hors de Corse seront autorisés à effectuer les reconnaissances du jeudi 02 et vendredi 3 février 2017 de 9h00 à 19h00"

Des contrôles seront effectués par des officiels.

6.3 - Carnet de contrôle - Conforme au règlement standard FFSA

6.4 - Circulation - Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DU RALLYE

7.1 - Départ - Conforme au règlement standard FFSA

7.1.9 Voitures d'encadrements et VIP

Timing des voitures d'encadrements

H - 75 passage du véhicule tricolore.

H - 60 passage des autorités et du délégué organisateur technique.

H - 55 passage du véhicule info équipé de sonorisation permettant une information des spectateurs.
H - 30 passage 1er véhicule sécurité (triple zéro sur les portières)
H - 20 passage 2è véhicule sécurité (double zéro sur les portières)
H - 10 passage 3è véhicule sécurité (zéro sur les portières).
Après le dernier concurrent voiture à damier.

7.2 - Dispositions Générales relatives aux contrôles
Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble orange
- Chef de poste : Chasuble jaune

7.3 - Contrôle de passage (C.P) Contrôle horaire (C.H) - Exclusion - Conforme au règlement standard FFSA

7.4 - Contrôles de Regroupement - Conforme au règlement standard FFSA

7.5 - Epreuves Spéciales (E.S) - Conforme au règlement standard FFSA

7.6 - Parc Fermé - Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 8 : PENALITES - RECLAMATIONS - APPELS - Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9 : Classement

Affichage: Dimanche 05 février 2017
30' maximum après l'arrivée en parc du dernier concurrent.

ARTICLE 10 : Prix - Coupes

1- Classement GENERAL	- au 1er	400 €
	- au 2ème	300 €
	- au 3ème	200 €
2- Classement par groupe (5)	- au 1er	300 € (si + de 15 partants)
3- Classement par classes (20)	- au 1er	300 € (si + de 6 partants)
	- au 2ème	150 € (si + de 10 partants)
	- au 3ème	100 € (si + de 14 partants)
3- Classement féminin Général	- au 1er	300 € (si + de 2 partants)

Les Groupes et Classes sont définis comme suit :

Groupe	Classes	Nbr. de Classes
R	1, 2, 3, 4, 5	5
N, N2 série	1, 2, 3, 4	4
A	5k,6k,7k,7s,8	5
F2000	11, 12, 13, 14	4
GT	9, 10	2

Pour le Groupe A : la Classe K et S sont confondus

Soit un Total de prix distribuables de 13 700 € (Tous les prix sont cumulables)

De nombreuses coupes ou trophées récompenseront les équipages

Remise des Prix

La remise des prix se déroulera :

Dimanche 05 février 2017 - 15h30 - Cinémathèque - Porto Vecchio

REGLEMENT PARTICULIER

3ème Rallye V.H.C.

Portivechju Sud Corse 04 et 05 fevrier 2017

PROGRAMME DU RALLYE.
Voir Rallye support moderne

ADRESSES.
Voir Rallye support moderne

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile TERRE DE CORSE organise, en collaboration avec la SQUATRA DI E PIEVE les 04 & 05 février une épreuve dénommée 3ème RALLYE V.H.C. Portivechju Sud Corse.

Le présent règlement a été enregistré sous le permis d'organisation n°01VH2017 en date du 05 janvier 2017 par la Ligue Corse du Sport Automobile.

Ce rallye sera jumelé au 3ème Rallye régional Portivechju Sud Corse et empruntera le même parcours à partir de la 1ère section.

ORGANISATEUR TECHNIQUE.
Voir Rallye support moderne

COMITE D'ORGANISATION.
Voir Rallye support moderne

ARTICLE 1.1 : OFFICIELS
Voir Rallye support moderne

ARTICLE 1-3 : VERIFICATIONS AVANT LE DEPART
Voir Rallye support moderne

CONTRÔLE FINAL
Voir Rallye support moderne

ARTICLE 3.1 : INSCRIPTIONS – ENGAGEMENTS

3.1.1 – Idem au règlement du 3ème Rallye Regional Portivechju Sud Corse sauf :

- Le nombre d'engagés est fixés à 20

Les droits d'engagement sont fixés :

- | | |
|--|-----------|
| a) Avec la publicité facultative des organisateurs : | 320 Euros |
| b) Sans la publicité facultative des organisateurs : | 640 Euros |

- Si, à la clôture des engagements, le nombre d'inscription est inférieur à 10, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient alors prévenus de cette décision.

3.1.2 – Voir Rallye support moderne

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'ADMISSION DES VOITURES

4.1 – Voitures autorisées :

Conformément aux règles spécifiques rallyes VHC FFSA, sont autorisées les voitures des périodes E à J2 inclus, homologuées VHC et possédant un passeport technique historique (PTH).

Les voitures homologuées Groupe 5 et 6, Sport Prototype et course biplace (HST, GTP, TSCR) des périodes H2 et I ne sont pas autorisées.

Les concurrents devront présenter aux vérifications administratives le PTH de la voiture visée par la F.F.S.A.

Passeport technique est obligatoire pour les licenciés F.F.S.A.

4.2 – Sont aussi autorisées les voitures de rallyes Classic de compétition.

.

4.3 – PNEUMATIQUES

Conformes aux dispositions prévues dans l'Annexe K en cours de validité

.

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Voir Rallye support moderne sauf :

7.1 - Départ

Le départ sera donné de minute en minute, avant le Rallye National dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

ARTICLE 9: CLASSEMENT

Il sera établi :

* Un classement général des périodes E à J1.

* Un classement général Classic

* Un classement général pour la période J2 :

* Un classement féminin.

ARTICLE 10 : COUPES et TROPHEES

Il n'y aura pas de dotation en prix.

Des coupes récompenseront tous les concurrents ayant terminés l'épreuve sur le podium d'arrivée.

ITINÉRAIRE

1ère ETAPE SAMEDI 04 FEVRIER 2017

1ÈRE SECTION : PORTIVECHJU – PORTIVECHJU

SECTEUR DE LIAISON : N° 1 LA MARINE (sortie parc fermé) - ROUTE DU PORT (parc assistance)

DISTANCE : 0,250 km

MOYENNE : 0TEMPS IMPARTI : 00h02

CONTROLES	LOCALITES ITINERAIRE	ROUTES	KM PARTIEL	KM SECTEUR	KM TOTAL	TEMPS IMPARTI	1ERE VOITURE
C.H. 0	S.P.F. (capitainerie port de plaisance)			0,000	0,000		14h00
	A gauche devant bar la MARINE	ville					
	A gauche au rond point	ville	0,200	0,200	0,200		
C.H. 0A	Entrée parc assistance	ville	0,050	0,250	0,250	00h02	14h02
ASSISTANCE 15 mn							

1ÈRE SECTION : PORTIVECHJU – PORTIVECHJU

SECTEUR DE LIAISON : N° 2 SORTIE ASSISTANCE - ROUTE DE PALOMBAGGIA

DISTANCE : 4,550 km

MOYENNE : 4TEMPS IMPARTI : 00h06

CONTROLES	LOCALITES ITINERAIRE	ROUTES	KM PARTIEL	KM SECTEUR	KM TOTAL	TEMPS IMPARTI	1ERE VOITURE
C.H. 0B	Sortie parc assistance	ville		0,000	0,250	00h15	14h17
	au R.P. à G direction BUNIFAZIU	ville	0,050	0,050	0,300		
	T.D. même route	D 368	0,200	0,250	0,500		
	A G. devant contrôle Technique Norisco	N 198	1,200	1,450	1,700		
	Au R.P. T.D. direction BUNIFAZIU	T10 (N198)	0,300	1,750	2,000		
	Au R.P. T.D. direction BUNIFAZIU	T10 (N198)	0,600	2,350	2,600		
	A G. entre KIRNOLIA et salon de thé I FRATELLI	(NI)		2,350	2,600		
		(NI)	0,400	2,750	3,000		
C.H. 1	Au poteau devant portail blanc à Droite	(NI)	1,800	4,550	4,800	00h06	14h23

1ÈRE SECTION : PORTIVECHJU – PORTIVECHJU

SECTEUR DE LIAISON : N° 3 PALOMBAGGIA - TARABUCETTA

DISTANCE : 27,050 km

MOYENNE : TEMPS IMPARTI : 00h33

E.S. N° 1 : PALOMBAGGIA

DISTANCE : 4,400 Km

CONTROLES	LOCALITES ITINERAIRE	ROUTES	KM PARTIEL	KM SECTEUR	KM TOTAL	TEMPS IMPARTI	1ERE VOITURE	
DÉP. ES1	100 m après CH au poteau EDF béton	(NI)		0,000	4,800	00h03	14h26	
	INTER 1 épingle Gauche	(NI)	0,300	0,300	5,100			
	INTER 2 cuve verte à Droite	(NI)	0,800	1,100	5,900			
	INTER 3 BRANCA CASA à Gauche	(NI)	0,900	2,000	6,800			
	INTER 4 au X direction à Droite	(NI)	0,600	2,600	7,400			
ARR. ES1 STOP ES1	INTER 5 chemin terre à gauche	(NI)	0,700	3,300	8,100			
	panneau (les Terrasses de Tamaricciu)	(NI)	0,800	4,100	8,900			
	cabine EDF et au X direction à Droite	(NI)	0,300	4,400	9,200			
	au X T.D. même route	(NI)	3,600	8,000	12,800			
	Panneau (A BUCCA LL'ORU)	(NI)	0,500	8,500	13,300			
	X à Droite direction PORTIVECHJU	(NI)	0,300	8,800	13,600			
	X à Droite direction PORTIVECHJU	T10 (N198)	2,500	11,300	16,100			
	au R.P. à Gauche direction AIACCIU	D 859	1,050	12,350	17,150			
	CECCIA (panneau)	D 859	2,850	15,200	20,000			
	SOTTA (panneau)	D 859	3,950	19,150	23,950			
	X à Droite direction TARABUCETTA	D 22	5,550	24,700	29,500			
	TARABUCETTA (panneau)	D 22	1,850	26,550	31,350			
	X à Gauche direction OGLIASTRELLO	D 522	0,150	26,700	31,500			
	C.H. 2	Emplacement à Droite	D 522	0,350	27,050	31,850	00h33	14h59

1ÈRE SECTION : PORTIVECHJU – PORTIVECHJU

SECTEUR DE LIAISON : N° 4 TARABUCETTA - PURTI VECHJU (parc assistance)

DISTANCE : 24,900 km

MOYENNE : TEMPS IMPARTI : 00h30

E.S. N° 2 : TARABUCETTA

DISTANCE : 7,600 Km

CONTROLES	LOCALITES ITINERAIRE	ROUTES	KM PARTIEL	KM SECTEUR	KM TOTAL	TEMPS IMPARTI	1ERE VOITURE	
DÉP. ES2	150 m après CH au 2è pillier à Gauche	D 522		0,000	31,850	00h03	15h02	
	INTER 6 virage à G avec tombeau à D	D 522	0,800	0,800	32,650			
	INTER 7 X D522 / D422 Direction à D	D 422	0,700	1,500	33,350			
	INTER 8 entrées à D et à G mur en pierre	D 422	0,500	2,000	33,850			
	INTER 9 X direction POGGIALE à D	D 322	1,400	3,400	35,250			
	INTER 10 X direction TARABUCETTA	D 22	1,200	4,600	36,450			
	INTER 11 X tout droit même route	D 22	0,400	5,000	36,850			
	INTER 12 muret à droite et à gauche	D 22	1,050	6,050	37,900			
	INTER 13 X VALICELLA, TD, MR	D 22	0,550	6,600	38,450			
	INTER 14 virage à G avec X à droite	D 22	0,700	7,300	39,150			
	ARR. ES2 STOP ES2	Portail orange à G avec hangar	D 22	0,300	7,600			39,450
		aux eucalyptus à gauche	D 22	0,400	8,000			39,850
		X à gauche direction PORTIVECHJU	D 22	0,200	8,200			40,050
		ATTENTION !!! Concurrents double sens			8,200			40,050
X D22 / D859 à G direction P VECHJU		D 859	2,100	10,300	42,150			
SOTTA (panneau)		D 859	3,800	14,100	45,950			
R.P. à Gauche direction PORTIVECHJU		T10 (N198)	8,550	22,650	54,500			
R.P. tout droit centre ville		(NI)	0,650	23,300	55,150			
au X direction les ports à Droite		D 758	0,300	23,600	55,450			
au R.P. direction le port à Droite		ville	1,250	24,850	56,700			
C.H. 2A	Entrée parc assistance	ville	0,050	24,900	56,750	00h30	15h32	
	ASSISTANCE 30 mn							

1ÈRE SECTION : PORTIVECHJU – PORTIVECHJU

SECTEUR DE LIAISON : N° 5 PURTI VECHJU parc assistance - parc fermé CAPITAINERIE PORT DE PLA

DISTANCE : 0,250 km

MOYENNE : TEMPS IMPARTI : 00h02

CONTROLES	LOCALITÉS ITINÉRAIRES	ROUTES	KM PARTIEL	KM SECTEUR	KM TOTAL	TEMPS IMPARTI	1ERE VOITURE
C.H. 2B	Sortie parc assistance	ville		0,000	56,750	00h30	16h02
	au rond point à droite	ville	0,050	0,050	56,800		
C.H. 2C	Entré Parc Fermé Capitainerie à droite	ville	0,200	0,250	56,950	00h02	16h04
	face au bar la Marine						
PARC FERMÉ AVANCE NON PENALISÉE							

2ème ETAPE DIMANCHE 05 FEVRIER 2017

2ÈME SECTION : PORTIVECHJU - SOTTA

SECTEUR DE LIAISON : N° 5 PORTIVECHJU (sortie parc fermé) - SOTTA (zone d'assistance)

DISTANCE : 10,100 km

MOYENNE : TEMPS IMPARTI : 00h12

CONTROLES	LOCALITÉS ITINÉRAIRES	ROUTES	KM PARTIEL	KM SECTEUR	KM TOTAL	TEMPS IMPARTI	1ERE VOITURE
C.H. 2D	PORTIVECHJU (sortie parc fermé)			0,000	0,000		09h00
	quai Pascal Paoli et au R.P. à Droite	ville	0,200	0,200	0,200		
	T.D. même route	D 368	0,200	0,200	0,200		
	A G. devant contrôle Technique Norisco	N 198	1,200	1,400	1,400		
	Au R.P. T.D. direction BUNIFAZIU	T10 (N198)	0,300	1,700	1,700		
	Au R.P. à DROITE direction AIACCIU	D 859	0,600	2,300	2,300		
	CECCIA (panneau)	D 859	2,800	5,100	5,100		
	SOTTA (panneau)	D 859	3,950	9,050	9,050		
C.H. 2E	SOTTA village Entrée zone assistance	D 859	1,050	10,100	10,100	00h12	09h12
	TDMR dans village X de CHERA	D 859					
	AD direction LEVIE	D 259					
	AG / D59	D 59					
	AG direction SOTTA	D 859					
	TDMR village	D 859					
ASSISTANCE 15 mn							

2ÈME SECTION : PORTIVECHJU - SOTTA

SECTEUR DE LIAISON : N° 6 SOTTA (sortie parc assistance) - D 459 ROUTE DE CARDETTO

DISTANCE : 2,600 km

MOYENNE : 3 TEMPS IMPARTI : 00h04

CONTROLES	LOCALITÉS ITINÉRAIRES	ROUTES	KM PARTIEL	KM SECTEUR	KM TOTAL	TEMPS IMPARTI	1ERE VOITURE
C.H. 2F	Sortie assistance devant hotel	D 859		0,000	10,100	00h15	09h27
	Mondoloni, direction PORTIVECHJU						
	X D 859 / D 459 direction CARDETTO	D 459	1,400	1,400	11,500		
C.H. 3	TDMR au X D 459 / CC CARDETTO	D 459	1,100	2,500	12,600	00h04	09h31
	Au petit acqueduc	D 459	0,100	2,600	12,700		

2ÈME SECTION : PORTIVECHJU - SOTTA

SECTEUR DE LIAISON : N° 7 D 459 route de CARDETTO / D59 route de CHERA

DISTANCE : 13,200 km

MOYENNE : TEMPS IMPARTI : 00h16

E.S. N° 3 : CARDETTO

DISTANCE : 5,400 Km

CONTROLES	LOCALITÉS ITINÉRAIRES	ROUTES	KM PARTIEL	KM SECTEUR	KM TOTAL	TEMPS IMPARTI	1ERE VOITURE
DÉP. ES3	Départ petit sapin à droite et à gauche	D 459		0,000	12,700	00h03	09h34
	INTER 1 au R.P. direction à gauche	D 459	0,500	0,500	13,200		
	INTER 2 route à gauche TDMR	D 459	0,400	0,900	13,600		
	INTER 3 placette à gauche à COGGIA	D 459	0,600	1,500	14,200		
	INTER 4 route de MOLA à droite	D 459	0,350	1,850	14,550		
	INTER 5 résidence STELLA di DIANA	D 459	0,400	2,250	14,950		
	INTER 6 X direction BONIFAZIU	D 459	0,700	2,950	15,650		
	INTER 7 X C/C route VALAVO, TDMR	D 459	0,250	3,200	15,900		
	INTER 8 X Petra Longa Salvini , à GMR	D 459	0,750	3,950	16,650		
	ARR. ES3	Terre plein à gauche	D 459	1,450	5,400		
STOP ES3	Terre pein à droite avec portique	D 459	0,500	5,900	18,600		
	X D 459 / T10 (N198) direct. BONIFAZIU	T10 (N198)	0,200	6,100	18,800		
C.H. 4	X à Droite T10 / D59 direction CHERA	D 59	6,700	12,800	25,500		
	TDMR 400m après X dans ligne droite	D 59	0,400	13,200	25,900	00h16	09h50

2ÈME SECTION : PORTIVECHJU - SOTTA

SECTEUR DE LIAISON : N° 8 ROUTE DE CHERA D59 - SOTTA PARC DE REGROUPEMENT GROUPE SC

DISTANCE : 14,150 km

MOYENNE : TEMPS IMPARTI : 00h17

E.S. N° 4 : CHERA

DISTANCE : 6,700 Km

CONTROLES	LOCALITÉS ITINÉRAIRES	ROUTES	KM PARTIEL	KM SECTEUR	KM TOTAL	TEMPS IMPARTI	1ERE VOITURE
DÉP. ES4	50m après CH au croisement			0,000	25,900	00h03	09h53
	INTER 9 chemin à droite	D 59	2,300	2,300	28,200		
	INTER 10 barrière métallique à droite	D 59	1,700	4,000	29,900		
	INTER 11 maison Donadi à droite	D 59	0,600	4,600	30,500		
	INTER 12 chemin à gauche, panneau	D 59	0,200	4,800	30,700		
	INTER 13 village rue à G avant le N°38	D 59	0,700	5,500	31,400		
	INTER 14 montée en béton à droite	D 59	0,300	5,800	31,700		
	ARR. ES4	Entrée à droite	D 59	0,900	6,700		
STOP ES4	300 m après arrivée	D 59	0,300	7,000	32,900		
	X D59 / CC Petra Longa Salvini, à G	D 59	0,100	7,100	33,000		
	D59 / D959 direction SOTTA	D 959	3,200	10,300	36,200		
C.H. 4A	X D959 / D859 village à droite	D 859	3,700	14,000	39,900		
	AG entrée parc regroupement école	D 859	0,150	14,150	40,050	00h17	10h10
PARC	PARC DE REGROUPEMENT	AVANCE	PENALISÉE			00H40	

3ÈME SECTION : SOTTA – PORTIVECHJU

SECTEUR DE LIAISON : N° 9 SOTTA (sortie parc regroupent entrée parc assistance) - (sortie parc assist

DISTANCE : 0,150 km

MOYENNE : TEMPS IMPARTI : 00h40

C.H. 4B	SOTTA village Entrée zone assistance TDMR dans village X de CHERA AD direction LEVIE AG / D59 AG direction SOTTA TDMR village	D 859 D 859 D 259 D 59 D 859 D 859	ZONE ASSISTANCE	ZONE NEUTRALISEE		00h40	10h50
	ASSISTANCE 40 mn						

3ÈME SECTION : SOTTA – PORTIVECHJU

SECTEUR DE LIAISON : N° 10 SOTTA (sortie parc assistance) - D 459 ROUTE DE CARDETTO

DISTANCE : 2,600 km

MOYENNE : 3TEMPS IMPARTI : 00h04

CONTROLES	LOCALITÉS ITINÉRAIRES	ROUTES	KM PARTIEL	KM SECTEUR	KM TOTAL	TEMPS IMPARTI	1ERE VOITURE
C.H. 4C	Sortie assistance devant hotel Mondoloni, direction PORTIVECHJU	D 859		0,000	40,050	00h40	11h30
	X D 859 / D 459 direction CARDETTO	D 459	1,400	1,400	41,450		
	TDMR au X D 459 / CC CARDETTO	D 459	1,100	2,500	42,550		
C.H. 5	Au petit acqueduc	D 459	0,100	2,600	42,650	00h04	11h34

3ÈME SECTION : SOTTA – PORTIVECHJU

SECTEUR DE LIAISON : N° 11 D 459 route de CARDETTO / D59 route de CHERA

DISTANCE : 13,200 km

MOYENNE : TEMPS IMPARTI : 00h16

E.S. N° 5 : CARDETTO

DISTANCE : 5,400 Km

CONTROLES	LOCALITÉS ITINÉRAIRES	ROUTES	KM PARTIEL	KM SECTEUR	KM TOTAL	TEMPS IMPARTI	1ERE VOITURE
DÉP. ES5	Départ petit sapin à droite et à gauche	D 459		0,000	42,650	00h03	11h37
	INTER 1 au R.P. direction à gauche	D 459	0,500	0,500	43,150		
	INTER 2 route à gauche TDMR	D 459	0,400	0,900	43,550		
	INTER 3 placette à gauche à COGGIA	D 459	0,600	1,500	44,150		
	INTER 4 route de MOLA à droite	D 459	0,350	1,850	44,500		
	INTER 5 résidence STELLA di DIANA	D 459	0,400	2,250	44,900		
	INTER 6 X direction BONIFAZIU	D 459	0,700	2,950	45,600		
	INTER 7 X C/C route VALAVO, TDMR	D 459	0,250	3,200	45,850		
	INTER 8 X Petra Longa Salvini , à GMR	D 459	0,750	3,950	46,600		
	ARR. ES5	Terre plein à gauche	D 459	1,450	5,400		
STOP ES5	Terre pein à droite avec portique	D 459	0,500	5,900	48,550		
	X D 459 / T10 (N198) direct. BONIFAZIU	T10 (N198)	0,200	6,100	48,750		
	X à Droite T10 / D59 direction CHERA	D 59	6,700	12,800	55,450		
C.H. 6	TDMR 400m après X dans ligne droite	D 59	0,400	13,200	55,850	00h16	11h53

3ÈME SECTION : SOTTA – PORTIVECHJU

SECTEUR DE LIAISON : N° 12 ROUTE DE CHERA D59 / PURTI VECHJU (parc fermée d'arrivée)

DISTANCE : 24,100 km

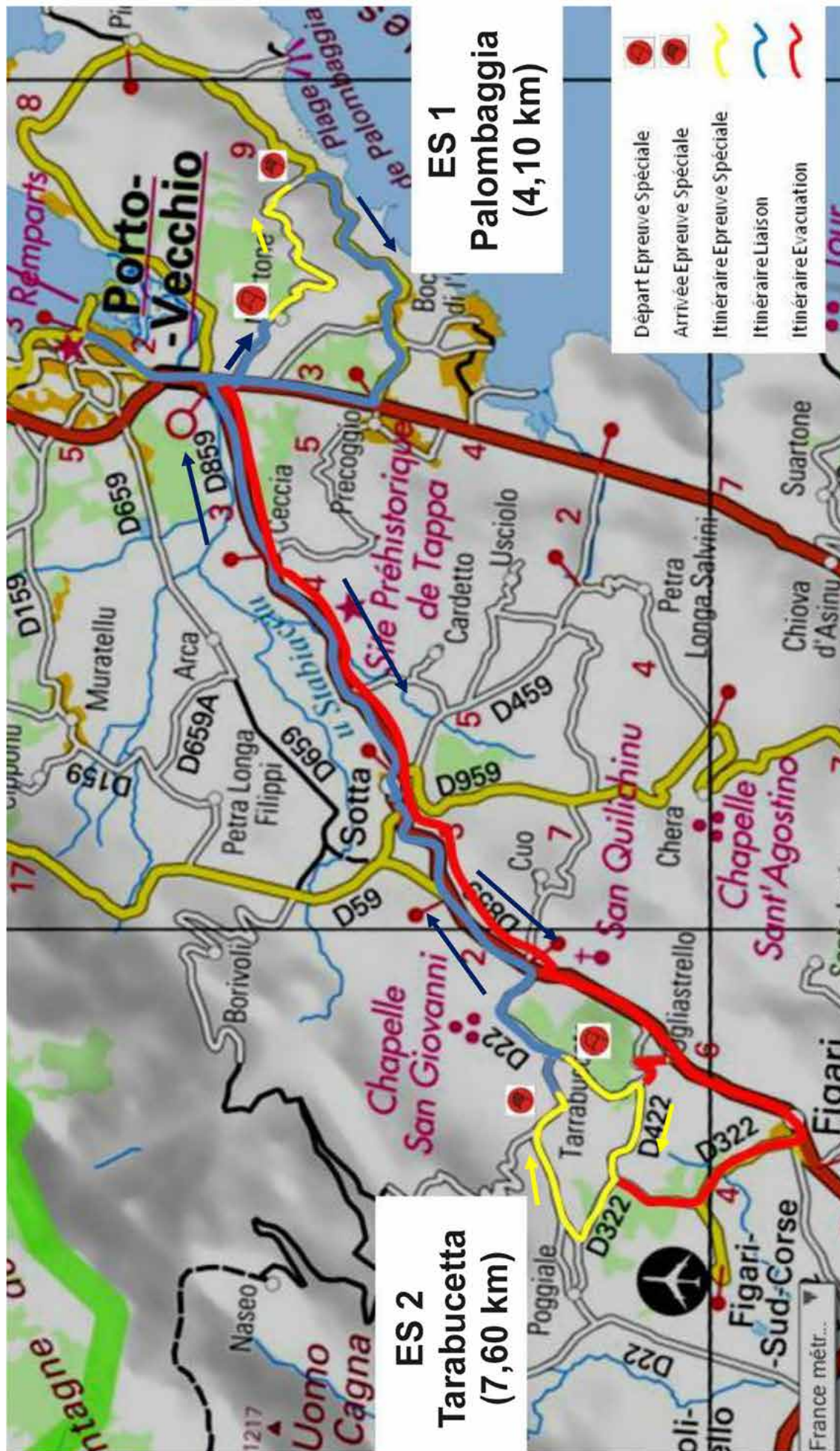
MOYENNE : TEMPS IMPARTI : 00h34

E.S. N° 4 : CHERA

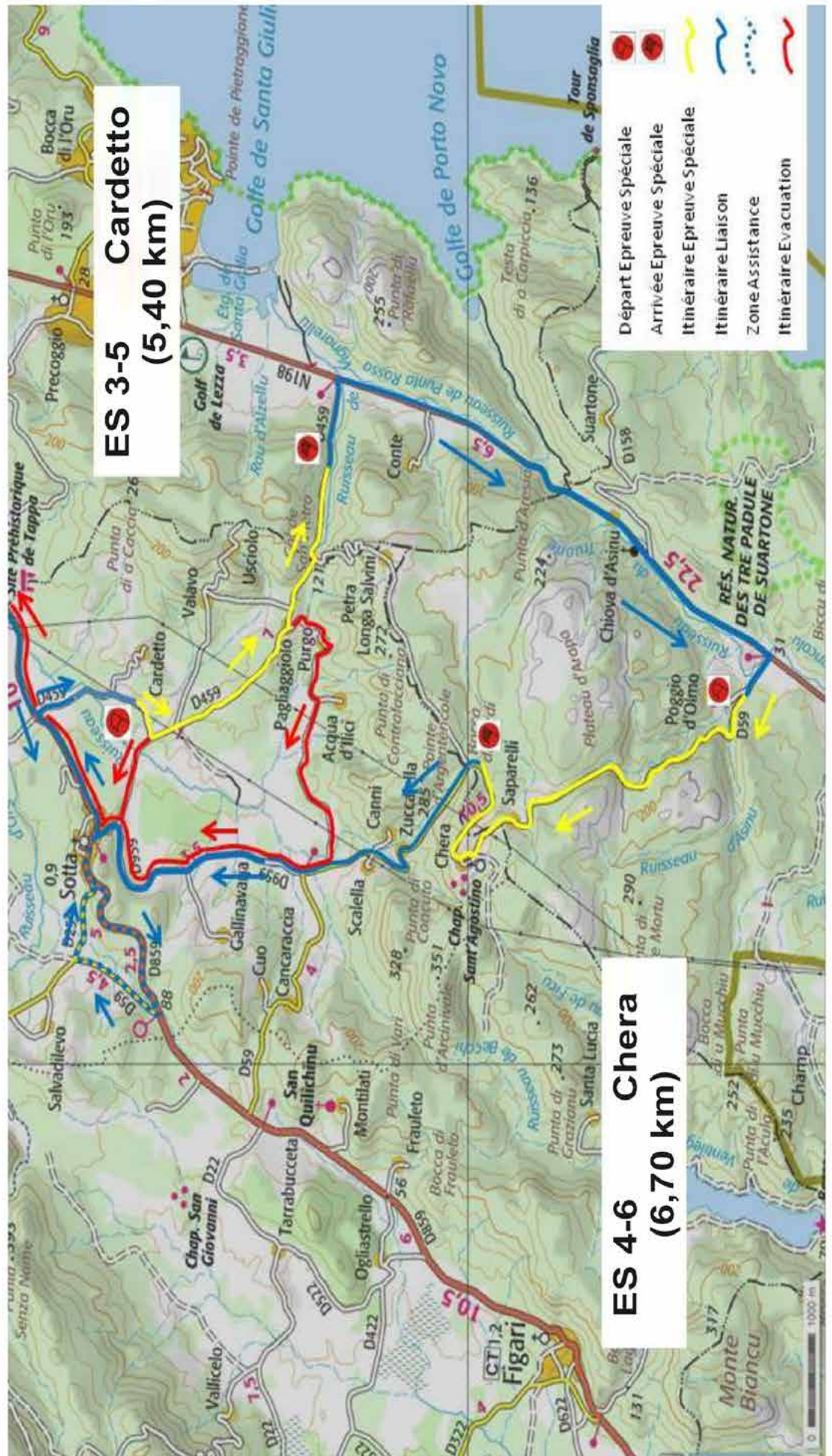
DISTANCE : 6,700 Km

CONTROLES	LOCALITÉS ITINÉRAIRES	ROUTES	KM PARTIEL	KM SECTEUR	KM TOTAL	TEMPS IMPARTI	1ERE VOITURE	
DÉP. ES6	50m après CH au croisement			0,000	55,850	00h03	11h56	
	INTER 9 chemin à droite	D 59	2,300	2,300	58,150			
	INTER 10 barrière métallique à droite	D 59	1,700	4,000	59,850			
	INTER 11 maison Donadi à droite	D 59	0,600	4,600	60,450			
	INTER 12 chemin à gauche, panneau	D 59	0,200	4,800	60,650			
	INTER 13 village rue à G avant le N°38	D 59	0,700	5,500	61,350			
	INTER 14 montée en béton à droite	D 59	0,300	5,800	61,650			
ARR. ES6	Entrée à droite	D 59	0,900	6,700	62,550			
STOP ES6	300 m après arrivée	D 59	0,300	7,000	62,850			
	X D59 / CC Petra Longa Salvini, à G	D 59	0,100	7,100	62,950			
	D59 / D959 direction SOTTA	D 959	3,200	10,300	66,150			
	X D959 / D859 village à droite	D 859	3,700	14,000	69,850			
	TDMR au X D859 / D459 CARDETTO	D 859	1,700	15,700	71,550			
	R.P. à Gauche direction PORTIVECHJU	T10 (N198)	6,000	21,700	77,550			
	R.P. tout droit centre ville	(NI)	0,650	22,350	78,200			
	au X direction les ports à Droite	D 758	0,300	22,650	78,500			
	au R.P. direction Quai Pascal Paoli à G	ville	1,250	23,900	79,750			
C.H. 6A	Entré Parc Fermé Capitainerie à droite	ville	0,200	24,100	79,950	00h34	12h30	
	face au bar la Marine							
PARC	PARC FERMÉ	AVANCE NON PENALISÉE						

Samedi 4 Février 2017



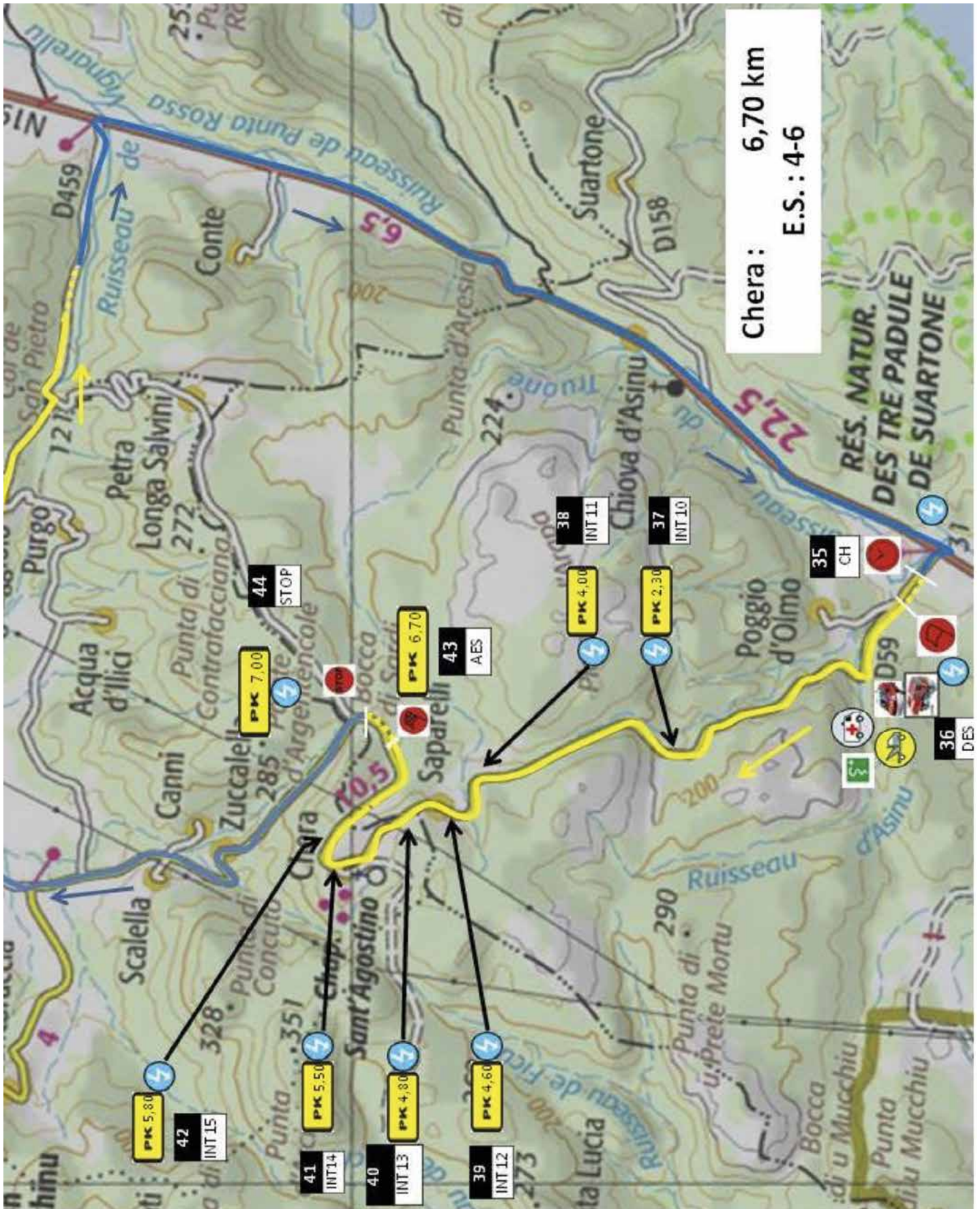
Dimanche 5 Février 2017



ES 2 : TARABUCETTA - 7.60km



ES 4-6 : CHERA - 6.70 km





Collectivité Territoriale de

C O R S E

Cullettività Territoriale di

C O R S I C A

Ville de
PORTO-VECCHIO



Città di
PORTIVECHJU

PORTO-VECCHIO

Terre de Sports

